

Les oubliés du développement durable : au-delà de la décentralisation, l'inquiétude des « peuples autochtones » du Sud-Cameroun

par Théophile BOUKI



Voilà plus d'une décennie que les discours des institutions internationales (Banque Mondiale, F.A.O, Union Européenne, par exemple) et des ONG œuvrant pour la conservation et le développement se focalisent sur l'implication des populations locales dans les plans de gestion et d'aménagement des forêts. Au Cameroun, comme dans tous les pays du Bassin du Congo, les politiques font de la gestion de leurs forêts un des enjeux majeurs du développement humain. Dans cette ligne directrice, la gestion durable des ressources forestières apparaît comme un impératif de premier ordre pour le gouvernement camerounais qui considère que le développement durable passe désormais par l'élaboration et l'exécution d'un plan d'aménagement visant l'intégration des dimensions écologiques, économiques et sociales.

Le contexte socio-économique et culturel des Pygmées Bakas du Sud-Cameroun est presque en marge de la vision sur le développement durable. La dimension sociale, dans le sens de leur participation aux processus de prise de décisions dans l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des forêts, reste jusqu'à ce jour négligée. Les difficultés d'adaptation de ce peuple condamné à cohabiter avec les Bantous depuis leur sédentarisation



constituent une épine dorsale de schémas de développement élaborés par les politiques. Dans une période où le pouvoir et la légitimité de ces populations vivant au contact direct de la forêt semblent en jeu, il est d'autant plus nécessaire de prêter une attention particulière aux problèmes que rencontre ce « peuple autochtone » encore exclu et marginalisé. Les Pygmées Bakas sont présents dans les forêts du Bassin du Congo. Des nombreuses études anthropologiques montrent que ce peuple constitue les premiers habitants de cette région forestière. Par exemple, VANSINA (1990) et BAHUCHET (1993) montrent que la colonisation de la forêt par les peuples Bantous a eu pour résultat l'occupation d'un territoire déjà en partie peuplé par des groupes Pygmées dits « chasseurs-cueilleurs » de culture paléolithique. Ils constituent une communauté localisée dans le territoire forestier du Sud-Est camerounais. Dans l'arrondissement de Djoum, leur sédentarisation a été accélérée par le Père Ignace DELHEMME (missionnaire français) qui les obligea à sortir de la forêt pour échapper aux représailles lancées par l'armée gouvernementale contre les forces révolutionnaires de l'U.P.C (parti d'opposition dans les années 1970). Ce fut une forme de regroupement autoritaire le long des routes et aux cotés des villageois (les *Fang* principalement). Les campements Bakas sont actuellement installés en bordure des routes, jouxtant les villages

Bantous. Depuis leur installation à proximité en ces lieux, ces Pygmées sont contraints de s'ajuster à la modernité (BIGOMBE-LOGO, 1996). Dans ces nouveaux lieux de résidence, chaque groupe social est dirigé par un *Kobo*. Il s'agit de l'homme le plus âgé du groupe. Il est présenté comme le plus sage. Sa voix est la plus écoutée lorsqu'on traite les problèmes du campement : mariage, litiges conjugaux, problème d'initiation, etc.

En 1994, l'Etat camerounais a manifesté sa volonté de favoriser le développement socio-économique de son secteur forestier. Les populations riveraines des forêts de production sont les acteurs directement concernés. Rappelant que, par rapport au code forestier antérieur, l'une des innovations de la réforme forestière traduite par la loi du 21 janvier 1994 reste d'affectation financière d'une partie des redevances forestières annuelles versées par les opérateurs économiques qui opèrent dans ces forêts soumises à l'exploitation forestière. Elle est représentée par une écotaxe communautaire en faveur des villages et des campements Bakas. A cela s'ajoute la RFA communale versée aux maires des communes rurales. En légalisant cette compensation financière, les pouvoirs publics ont tenté de pallier les lacunes de l'ancien système de gestion de la rente forestière totalement marqué par le centralisme étatique. Dès 1998, le ministère des finances et celui de l'administration territoriale ont signé un arrêté conjoint (Arrêté n° 122 MINEFI/MINAT du 22 avril 1998) pour rationaliser sa gestion.

Sous cet aspect, nous considérons que les politiques ont fait un pas géant vers la reconnaissance des liens ancestraux unissant les populations locales et leur forêt *via* la taxe forestière intégrée dans chaque exercice budgétaire annuel. Les sommes collectées par le Trésor public sont redistribuées à deux principaux bénéficiaires : les populations riveraines et la commune. Du point de vue organisationnel, la part revenant aux villageois (ainsi qu'aux Bakas) est versée aux maires des communes situées dans les zones d'exploitation forestière. Dans la foulée, le gouvernement a institué les Comités de Gestion des Redevances Forestières (CGRF), précisant les modalités d'utilisation de ces deniers publics. En principe, ces sommes ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des projets sociaux à caractère collectif. Même si la réalité actuelle n'est pas conforme à cette exigence, force est de reconnaître l'efficacité de cette ouverture politique. Compte tenu de cette évolution, il ne serait pas plausible pour les populations locales de manquer de reconnaissance vis-à-vis des politiques qui ont manifesté une attitude positive par rapport à la répartition de cette manne forestière. Ils se sont volontairement dessaisis de la gestion entière de celle-ci.

A chaque exercice budgétaire annuel, le paiement de ces taxes est effectif. Par exemple, l'arrondissement de Djoum compte aujourd'hui neuf Unités Forestières d'Aménagement (ou forêts de production) attribuées au 20 juin 2005. Sur les redevances forestières annuelles versées à cette commune et aux populations riveraines (entre 2000 et 2004) par le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF), les données disponibles font état de 811.593.527 millions de Frs CFA de taxe communale et de 203.217.222 millions de Frs CFA de taxe communautaire (respectivement 1.237.185 et 309.782 euros). Cependant, le principal problème qui fruste les Bakas, mais aussi les villageois, reste son utilisation inappropriée par les acteurs censés les représenter, c'est-à-dire une partie de cette rente est souvent utilisée à des fins personnelles. L'affectation de ces 10% de redevance destinées aux communautés locales est rarement l'émanation des villageois, loin encore celle des Pygmées Bakas. Elément positif dans le village de Minko'o : utilisant la RFA communautaire, le chef du village a construit une école à proximité de campement Bakas afin de favoriser la scolarisation de tous les enfants. Mais devant la pauvreté qui persiste dans les forêts, les Bakas ne sont pas capables d'envoyer leurs enfants à l'école de manière à ce qu'ils suivent le programme scolaire de façon continue. Rare sont les enfants Bakas qui terminent le cycle primaire. La volonté gouvernementale se traduit donc par l'acquisition des forêts communautaires et la gestion des Revenus Forestières Annuelles : 40% revenant aux communes et 10% aux populations riveraines. Concernant les forêts communautaires du GIC AMOTA d'Amvam, dont le plan simple de gestion a été mis en œuvre dès 2005, les Bakas faisant partie de ce groupement ne tirent aucun avantage des bénéfices issus de l'exploitation de cette forêt. Dès lors, ne convient-il pas de se demander si les orientations politiques

définies après la conférence de Rio de 1992 répondent réellement aux attentes et aux aspirations des « peuples autochtones » ? Les acquis de la politique forestière promulguée en 1994 sont-ils favorables à leur développement ? La situation actuelle des Pygmées Bakas de l'arrondissement de Djoum révèle qu'il est difficile de répondre positivement à ces questions. Ils sont les premières victimes de l'exploitation forestière dans leur territoire. La pauvreté chronique reste l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur eux. En outre, les scientifiques s'accordent à reconnaître que les effets du changement climatique sur les forêts tropicales seront importants et affecteront la disponibilité des ressources leur permettant de survivre.



Au regard de cette préoccupation, nous notons que la mutation de la politique forestière camerounaise s'inscrit dans le contexte où la faible dotation en infrastructures et équipement communautaires apparaît comme l'un des aspects négatifs qui accompagnent les efforts gouvernementaux. Le plus souvent, l'utilisation des revenus issus de l'exploitation des forêts communautaires et des RFA communautaires n'est pas conforme aux exigences légales et ce pour deux raisons:

1) le comité de gestion des écotaxes forestières est principalement composé des chefs de villages et des notables, 2) dans la gestion des RFA communales, le maire qui est entouré de ces conseils municipaux, reste le seul gestionnaire valable et formel selon le cadre légal. De ce dispositif de gestion, il ressort que le niveau de participation de toute la couche de la société est dérisoire. Dans les deux cas, il y a une exclusion systématique des Pygmées Bakas dans les organes de gestion. Du fait de leur appartenance à une ethnie minoritaire, ceux-ci sont tenus à l'écart des processus de prise de décisions, de l'accès à des services et aux informations relatives à ces deniers publics. L'exclusion de ce peuple découle de la réalité socioculturelle locale. Depuis leur sédentarisation, ce sont les Bantous qui déterminent la place et le rôle que chaque groupe humain doit occuper dans la société. À côté de cela, il y a aussi des rapports sociaux très inégalitaires et des considérations culturelles qui les confinent dans une position de subordination et de dépendance vis-à-vis des Bantous. Cette exclusion est encore plus insidieuse dès lors qu'elle se fait à travers les institutions locales dans lesquelles les élites politiques s'illustrent : elles ne font pas preuve de largesse à leur égard.

Sédentarisés à près de 70%, les Bakas font l'objet des lourds préjugés. Contrairement aux idées reçues, ils réclament aujourd'hui une meilleure intégration. Dans la nouvelle ère de la mondialisation, l'économie de marché pénètre dans toutes les sociétés. Même chez les Pygmées qui ne connaissaient pas les échanges marchands *via* la monétarisation, sont touchés par le phénomène de « civilisation ». Les Bakas sont donc en phase de transition pour leur économie. Pendant des siècles, voire des millénaires, ils ont entretenu des relations avec leurs voisins immédiats (les Bantous) par le système de coopération fondé sur le troc. Auparavant ils s'échangeaient des gibiers contre des produits vivriers ou du sel, des cigarettes, du savon, etc. Aujourd'hui, ils rompent avec ce mode de vie de « chasseurs-cueilleurs ». Cela crée de nouveaux besoins à cette population. Pour le moment, il est impossible d'apprécier l'efficacité de la démarche de développement



durable promue par la réforme de 1994. Au Cameroun méridional, la commune de Djoum présente une particularité. Sa situation montre 19 forêts de production, une forêt communale et 3 aires protégées : la réserve de faune du Dja, celle de Minkébé et le Sanctuaire à gorilles de Mengamé. Les Bakas subissent un impact négatif de la présence de ces Unités Forestières d'Aménagement et aires protégées dans leur territoire (NGUIFO, 2003). Beaucoup d'entre eux prennent conscience qu'ils finiront leur vie en dehors des normes sociales et culturelles propres à leur mode de vie de nomadisme. Malgré le décret instituant la compensation financière à leur égard, le montage juridique constitué par les comités de gestion des redevances forestières annuelles apparaît comme un germe de marginalisation de cette catégorie sociale. Les progrès de la décentralisation de la gestion des forêts sont éclipsés par des problèmes persistants sur les fronts de l'éducation à la gestion démocratique. Aujourd'hui, la pauvreté reste l'une des menaces les plus graves et les plus difficiles à dissiper qui pèsent sur ce peuple. Aussi, il n'y a pas d'équité et de justice sociale vis-à-vis d'eux, car les modalités de la gestion des écotaxes communautaires échappent à leur contrôle.



Sur cette base, on peut se demander si 20 ans après le Rapport de Brundtland sur le *développement durable*, l'espérance de lutte contre la pauvreté dans le secteur forestier camerounais est-elle réelle ? Répondre à cette question suppose s'engager dans une réflexion sur la création d'espaces d'expression et de *dialogue territorial* qui permettraient à ce groupe humain vulnérable de faire entendre sa voix et d'être représenté dans toutes les sphères politiques de prise de décisions sur

les affaires les concernant. Le processus d'inclusion sociale ne doit-il pas constituer une piste pour la sauvegarde de l'équilibre social ? Pour leur épanouissement et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, nous pensons que les bonnes idées consignées dans le rapport du CNUED (1987), ont rejoint les oubliettes. Malgré les avancées dans la gouvernance des forêts tropicales africaines : application de la Législation Forestière et Gouvernance, par exemple (NDZALA & AFFANAM ADJIDI, 2008), qui a permis aux gouvernements des pays du Bassin du Congo de se doter de nouveaux régimes forestiers, des interrogations subsistent quant à l'avenir de ces peuples.

Il apparaît que la réponse qui cadre le mieux à leurs préoccupations est celle mettant l'accent sur le renforcement des capacités organisationnelles dans les campements, de manière à leur donner une autonomie de gestion. Ce qui passe par une formation appropriée. Cela suppose aussi interpellier tous les acteurs du secteur forestier qui devraient, peut-être, créer un cadre institutionnel propice au renforcement de l'inclusion sociale. Ne doivent-ils pas être capables de suivre les initiatives de développement mises en œuvre à partir des écotaxes destinées aux populations locales, à travers des programmes bien ciblés comprenant, entre autre, un volet axé sur les droits des personnes exclues ? Par ailleurs, il serait possible est souhaitable de mettre en place un projet de recherche à dominance socio-économique et agroforestière de manière à réfléchir sur des pistes d'actions pouvant aider ces Bakas à participer eux-mêmes à l'amélioration de leur condition de vie. Entre autres, étudier des technologies appropriées susceptibles de permettre l'adaptation des ce groupe humain minoritaire aux conséquences du changement climatique. Disons-le encore : les « peuples autochtones » d'Afrique centrale sont les grands oubliés du développement durable.

Bibliographie :

BAHUCHET, S. (1993) : *Dans la Forêt d'Afrique Centrale, les Pygmées Aka et Baka (Histoire d'une civilisation forestière I)*, Société d'Etudes Linguistique et Anthropologiques de France (SELAF), Paris.

BIGOMBE-LOGO, P. (1996) : *Vers la Décentralisation de la Gestion Forestière au Cameroun ? Enjeux et Défis de la Déconstruction de l'Etat Forestier*, in Bulletin FTTP n° 15/16, janvier 1999, 35 pages.

Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (World Commission on Environment and Development (WCED), Brundtland Gro Harlem, rapport Brundtland «*Our Common Future*», 1987.

NGUIFO, S. (2003) : Plan de zonage ou plan d'exclusion, In CED, RFUK & FM 2003. *Forest Management Transparency, Governance and the Law: Case studies from the Congo Basin*. Préparé pour la conférence ministérielle AFLEG.

NDZALA, D. & AFFANAM ADJIDI, K. (2008) : *Evolution de la gestion et de la gouvernance forestières en Afrique*, Rapport de bourse, OIBT « Actualités des Forêts Tropicales » 16/1.



Photo en mémoire de MADZOU Yves Constant (†), Forestier et Consultant au WWF

Les informations exposées dans ce texte sont issues d'un travail de recherche menée au Sud-Cameroun dans le cadre d'une thèse de doctorat qui sera soutenue sous le titre : *Les forêts communautaires au Sud-Cameroun, un modèle d'application du développement durable à l'échelle villageoise ?* Par **Théophile BOUKI** : Forestier, Ingénieur de développement local, Doctorant en sociologie au LADYSS/CNRS Université Paris 10 Nanterre(France). Contact : th2bouki@yahoo.fr